

BAC PRO AP Baccalauréat Professionnel

Aménagements paysagers Niveau 4

Version de Septembre 2023

PUBLIC CIBLÉ / PRÉ-REQUIS

- Être âgé de 16 et 29 ans ou 15 ans révolus après une 3ème.
- Jeunes titulaires d'un CAP.
- Jeunes issus d'une classe de 2nde.
- Jeunes déclarés aptes par la Médecine du travail.
- Aimer le travail en extérieur, disposer d'une bonne aptitude physique aux travaux manuels.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

- L'entrée en formation est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage.
- La demande d'inscription est à faire auprès du CFA.
- Capacité possible d'accueil du CFA.
- Inscription après la rentrée possible conditionnée selon l'avancée pédagogique de la formation.

VOIE DE FORMATION

- Formation initiale par apprentissage

MODALITE DE VALIDATION



- Le diplôme est délivré par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire

OBJECTIF DE LA FORMATION



Le titulaire d'un Baccalauréat Professionnel spécialité "Aménagements Paysagers" peut exercer ses fonctions au sein d'une entreprise de travaux paysagers ou d'une collectivité territoriale publique. Sur un chantier, en tant que chef d'équipe, il encadre de petites équipes dans la réalisation des opérations techniques d'aménagement et d'entretien de divers espaces dont les parcs et jardins ou les espaces de loisir. En tant qu'ouvrier hautement qualifié, il réalise des travaux d'aménagements à partir des plans de travaux transmis. Il maîtrise la conduite des engins spécifiques.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- En présentiel avec :
 - Cours théorique en salle et des salles informatiques
 - Etudes de cas concrets
 - Travaux pratiques sur le site en utilisant les plateaux et ateliers techniques.
- Mise en situation professionnelle sur le site de l'employeur
- Accompagnement individuel des apprentis et suivi régulier en entreprise
- Individualisation du parcours de formation : élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretiens et tests de positionnements.
- Suivi individuel par le référent parcours pour l'accompagnement de l'apprenti et l'entreprise.



ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES HANDICAPÉES

- Accompagnement Personnalisé Individuel
- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec des structures adaptées : CFAS, MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés





PRINCIPAUX CONTENUS DE LA FORMATION ET DISPOSITIF D'ÉVALUATION

MODULES DE LA FORMATION	MATIÈRES PRINCIPALES	Heures par semaine			
DOMAINE GÉNÉRAL 2^{de}					
Langue française, langages, éléments d'une culture humaniste et compréhension du monde	Mathématiques et sciences physiques et chimiques	7 h			
Communiquer en langue étrangère dans des situations sociales et professionnelles en mobilisant des savoirs langagiers et culturels	Anglais	2 h			
Motricité, santé et socialisation par la pratique des activités physiques, sportives artistiques et d'entretien de soi	EPS, biologie du sport	3 h			
Culture scientifique et technologique	Mathématiques, physique chimie, informatique	6 h 30			
DOMAINE PROFESSIONNEL 2^{de}					
Contexte des chantiers d'aménagement (EP1)	Economie, biologie et écologie, topographie	4 h			
Travail sur le chantier, opérations d'entretien et utilisation de matériels (EP2)	Sciences et techniques paysagères, agroéquipements	4 h			
Spécialisation professionnelle : Travaux des aménagements paysagers (EP3)	Sciences et techniques paysagères (maçonnerie, reconnaissance des végétaux)	6 h 30			
Activités pluridisciplinaires du domaine professionnel		2 h			
DOMAINE GÉNÉRAL PREMIÈRE ET TERMINALE			CCF	EPT	ÉPREUVES
Communiquer dans un contexte social et professionnel en mobilisant des références culturelles (MG1)	Français, Documentation, Histoire Géographie, ESC	8 h 30	3 CCF coef 1	1 EPT coef 3	Écrit (E1)
Communiquer dans une langue étrangère dans les situations courantes de la vie professionnelle (MG2)	Anglais	2 h	2 CCF		Oral et Écrit (E2)
Développer sa motricité (MG3)	EPS	2 h	3 CCF		Pratique (E3)
Mettre en œuvre des savoirs et savoir-faire scientifiques et techniques (MG4)	Mathématiques, Physique Chimie, Biologie, Écologie et Informatique	5 h 30	3 CCF coef 2,5	1 EPT coef 1,5	Pratique et Écrit (E4)
DOMAINE PROFESSIONNEL PREMIÈRE ET TERMINALE					
Dimensions écologiques, économiques et culturelles des aménagements paysagers. (MP1)	Rapports, Economie	2 h		1 EPT coef 2	Écrit (E5)
Dimensions organisationnelles et économiques des chantiers d'aménagements paysagers. (MP2)	Lecture paysage, Conception, Agrologie, Ecologie, Climat ...	2 h		1 EPT coef 3	Oral (E6)
Mise en place et entretien de la végétation des aménagements paysagers. (MP3)	Organisation chantier	4 h	3 CCF pratique coef 4,5		Pratique, écrit et oral (E7)
Mise en place et entretien des infrastructures et ces constructions des aménagements paysagers. (MP4)	Topographie, Plans, Maçonnerie Paysagère, Arrosage	4 h			
Choix, préparation à la mise en œuvre et maintenance des équipements utilisés pour les aménagements paysagers. (MP5)	Entretien, Plantation, Biologie, Physiologie, Ecologie, Parasitologie, Reconnaissance des végétaux...Agroéquipement (CACES : préparation et évaluation)	2 h			
Embellissement EPL et Arbres nourriciers (MAP)	Approche du paysage	2 h	1 CCF coef 1,5		





DÉLAIS D'ACCÈS

- Après la classe de troisième, début de la formation par apprentissage.
- Parcours en 2 ans : Après la classe de seconde générale, technologique ou professionnelle ou après l'obtention d'un CAPa début de la formation en 1ère BAC PRO.
- Parcours en 3 ans : Après la classe de troisième, début de la formation par apprentissage en 2nde BAC PRO

DURÉE ET RYTHME DE LA FORMATION

- 1ère année **595 heures** d'enseignement soit sur 17 semaines au CFA.
- 2ème année **595 heures** d'enseignement soit sur 17 semaines au CFA.
- 3ème année **665 heures** d'enseignement soit sur 19 semaines au CFA.
- Alternance régulière 1 semaine au CFA et 1 semaine en entreprise
- 5 semaines de congés payés



LES MODALITÉS D'ADAPTATION

- Adaptation du parcours (durée, contenu, modalités pédagogiques) possible selon les résultats des positionnements ou de la Validation des Acquis Académique.
- Prise en compte des besoins spécifiques
- Possibilité de compléter la formation dans le cadre d'une convention avec une entreprise tierce.

- Scolarité gratuite
- Aide au permis
- Financement 1er équipement
- Site sur 250 hectares
- Exploitation agricole polyculture/élevage
- Equipement des ateliers et en aménagements paysagers.
- Equipe constituée de formateurs issus du milieu professionnel
- Réseau d'entreprises partenaires
- L'accompagnement individualisé de chaque apprenti
- Certifié QUALIOPi et QUALIFORMAGRI





DÉBOUCHÉS ET POURSUITE D'ETUDES

- Ouvrier qualifié, technicien spécialisé, vendeur conseil en jardinière ou pépinière, jardinier paysagiste
- Une poursuite d'études est envisageable en BTS Aménagements paysagers.
- BP et CS sont aussi accessibles après le BAC PRO

INFORMATION SUR LA REMUNERATION DE L'APPRENTI

- La rémunération des apprentis est fixée en % du SMIC selon l'âge et l'année de formation (barèmes nationaux).

Taux au 01/09/2023

Année d'exécution du contrat	Age de l'apprenti	% du smic	Salaire brut minimum mensuel (151,67 heures)
1re	moins de 18 ans	27 %	471,74 €
	18 à 20 ans	43 %	751,30 €
	21 à 25 ans*	53 %	926,02 €
2e	Moins de 18 ans	39 %	681,41 €
	18 à 20 ans	51 %	891,07 €
	21 à 25 ans*	61 %	1 065,79 €
3e	Moins de 18 ans	55 %	960,96 €
	18 à 20 ans	67 %	1 170,62 €
	21 à 25 ans*	78 %	1 747, 20 €

SUITE APRES LE BAC PRO AP SESSION 2023

Réussite à
l'examen

Insertion
Professionnelle

Poursuite
d'étude

83 %

62 %

25 %

TAUX D'APPRECIATION DES APPRENTIS DE LA SESSION 2023



COÛT DE LA
FORMATION

- 6 500 € pris en charge à 100% par les OPCO de l'entreprise ou le CNFPT pour les collectivités



CONTACT
CFA

Centre de formation
Bourges-Le Subdray
Le Sollier CS18
18570 Le Subdray
Secrétaire apprentissage
Tel : 02 48 70 77 12
Mail : cfa.cher@educagri.fr